

VALEURS FONDAMENTALES

Nous accordons une grande importance à la qualité des cours de danse et encourageons une gestion durable ainsi que des partenariats fructueux. Nos valeurs fondamentales visent à renforcer la transparence et la confiance de nos collaborateurs, de notre clientèle, de nos partenaires commerciaux et de projet, ainsi que des assureurs.

Site web

- La direction de l'école et les professeurs de danse sont présentés avec leur nom, leur fonction ou leur domaine de responsabilité.
- Les offres et les tarifs sont publiés et tenus à jour.
- Les conditions générales (CG) sont disponibles en ligne. Les clauses particulières, telles que la prolongation automatique du contrat ou l'obligation de résiliation, sont explicitement signalées à la clientèle.
- Le calendrier des cours et des vacances est publié.
- Si des descriptions de cours sont mises en ligne, elles indiquent clairement les niveaux concernés.
- Les coordonnées de la direction, y compris ses horaires de disponibilité, sont publiées.
- Les images et contenus visuels sont authentiques et reflètent la réalité.

Organisation

- La forme juridique et ses implications en matière de responsabilité financière pour les parties concernées sont clarifiées.
- La protection éventuelle du nom est assurée par une inscription au registre du commerce.
- L'organisation interne et les domaines de responsabilité sont définis.
- Les règles de remplacement en cas d'absence de la direction de cours sont établies.
- Les valeurs fondamentales, la vision et les objectifs figurent dans une charte accessible au public.
- Les demandes sont traitées dans un délai de trois jours ouvrables.

Gestion de la qualité

- La satisfaction de la clientèle et des collaborateurs est régulièrement évaluée et analysée.
- Les formations continues du personnel font partie intégrante de la gestion de la qualité.
- Des réunions d'équipe ont lieu au minimum une fois par an.

Finances

- La comptabilité, y compris les comptes annuels, est tenue en bonne et due forme.
- Les factures sont envoyées en temps utile et les paiements entrants sont vérifiés.
- Un contrôle de la liquidité est effectué régulièrement.
- Les factures sont payées dans les délais.
- Les factures ou reçus mentionnent l'adhésion à TAS, afin que la clientèle puisse bénéficier des contributions à la promotion de la danse versées par les assureurs maladie.

Impôts et taxes

- La déclaration d'impôt est déposée chaque année.
- La question de l'assujettissement à la TVA est clarifiée.
- La redevance SUISA pour l'utilisation de musique dans les cours et lors d'événements est acquittée.

Assurances

- Une assurance responsabilité civile d'exploitation avec une couverture adéquate est en place.
- L'utilité d'assurances supplémentaires a été évaluée.

Ressources humaines

- Les contrats de travail sont établis conformément au Code des obligations.
- Les salaires sont conformes aux standards usuels du secteur.
- Les droits aux vacances sont définis.
- Des entretiens annuels avec les collaborateurs sont menés.
- L'AVS, l'AI, l'APG et l'AC sont décomptées selon les dispositions légales.
- L'obligation LPP est remplie conformément à la loi.
- L'assurance accidents professionnels et non professionnels est conclue conformément aux exigences légales.

Organisation des cours

- Une formation ou une expérience théorique et pratique adéquate dans la discipline enseignée et au niveau correspondant est requise.
- La conscience de la responsabilité éducative, en particulier envers les enfants et les adolescents, est activement cultivée.
- L'âge et les capacités d'apprentissage individuelles des participant·e·s sont pris en compte de manière appropriée.
- La santé physique et mentale des participant·e·s est une priorité absolue pendant les cours.
- Pour les cours destinés aux enfants et adolescents, des entretiens ou journées parents sont organisés régulièrement.
- Les relations entre la direction de cours et les élèves sont empreintes de respect et de considération.
- La direction de l'école est tenue de définir des mesures appropriées pour prévenir toute forme de transgression.

Protection des données

- Les données des clients ne sont pas transmises à des tiers sans le consentement des personnes concernées.
- Les photos et vidéos ne sont réalisées et utilisées qu'avec le consentement explicite des personnes concernées ou de leurs parents. Les consentements généraux accordés lors de la signature du contrat ne répondent pas aux exigences de liberté et de précision.
- Les informations personnelles relatives à l'état de santé des participant·e·s ne sont communiquées à un médecin ou à un secouriste qu'en cas d'urgence médicale.

Plan d'urgence

- Les informations sur d'éventuelles pathologies nécessitant une procédure particulière en cas d'urgence font partie du formulaire d'inscription.
- En cas d'urgence, les coordonnées d'une personne de contact (famille ou proche) sont disponibles.
- Un plan d'urgence spécifique au lieu et à l'offre est établi, connu de toutes les personnes enseignantes et affiché de manière visible dans l'école.
- Une trousse de premiers secours est facilement accessible et contrôlée régulièrement.

Infrastructure

- L'infrastructure des salles de danse et des locaux annexes est fonctionnelle et adaptée aux activités proposées.
- Les équipements sont régulièrement contrôlés pour garantir leur sécurité.
- La direction de l'école veille à un nettoyage régulier et professionnel des locaux.

